

m2A.fr



DOSSIER PRESSE – VENDREDI 05 JUILLET 2024

# Dévoilement des premières Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)



À 09h00 à Mulhouse - 45 rue du Puits

À 10h00 à Chalampé - 6 avenue Pierre Emile Lucas

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**

Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47

orlane.foucault@m2A.fr

# Sommaire

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| m2A facilite le déploiement<br>des véhicules électriques sur son territoire<br>via un schéma directeur des infrastructures de recharge | 03 |
| IZIVIA et Crédit Mutuel Impact s'unissent comme<br>opérateur unique de la stratégie « IRVE » de m2A                                    | 07 |
| Mulhouse et Chalampé accueillent<br>les premiers points de charge des 338 prévus sur m2A                                               | 10 |
| Les chiffres clés du service de recharge<br>pour véhicules électriques sur m2A                                                         | 14 |

# m2A FACILITE LE DÉPLOIEMENT DES VEHICULES ÉLECTRIQUES SUR SON TERRITOIRE VIA UN SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE



**Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est vue confier la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE) suite à une modification de ses statuts en date du 31 juillet 2023. En effet, en accord avec son engagement pour l'environnement, l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire de ses 39 communes, m2A a inscrit dans son *Plan Climat Nouvelle Donne* des objectifs pour une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, qui passe notamment par le déploiement de l'usage des véhicules électriques. Elle a ainsi adopté un schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE).**

## **L'enjeu du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Engagée de longue date en matière environnementale, m2A a intégré dans son dernier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dit « Plan Climat Nouvelle Donne », les objectifs du territoire dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) et des consommations d'énergie, de la production d'énergie renouvelable sur le territoire, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'adaptation aux changements climatiques.



Dans le domaine de la mobilité, ces objectifs se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux.

Ces ambitions « climat » et « mobilité », priorités de m2A pour la transition écologique et climatique de son territoire, sont inscrites dans son Projet de territoire « Vision 2030 ».

Ainsi, m2A agit pour développer l'usage des mobilités collectives, douces et durables. L'usage de la voiture reste un axe d'amélioration important, que l'Agglomération prend en compte en soutenant par exemple le covoiturage.

**Un autre levier d'action est de favoriser l'usage de véhicules électriques. Cependant, celui-ci nécessite, pour être adopté par le plus grand nombre, que le territoire bénéficie d'un maillage adapté en bornes de recharge de ces véhicules électriques.**

### **Un déploiement coordonné via un schéma directeur des IRVE sous pilotage de m2A**

En effet, si les usagers de véhicules électriques rechargent principalement leur véhicule à leur domicile, l'accès à des bornes de recharge dans l'espace public est essentiel pour lever le frein de l'acquisition d'un véhicule électrique, en facilitant et optimisant la capacité des usagers à le recharger rapidement en tout point du territoire.

**m2A a ainsi engagé une démarche pour mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique sur l'ensemble de son territoire, contribuant ainsi à l'objectif national d'un réseau de 400 000 points de charge ouverts au public d'ici 2030, pour un parc de véhicules électriques de l'ordre de 7 millions.**

Pour élaborer ce maillage, les équipements devant être installés sur les espaces publics communaux, m2A s'est vue transférer la compétence en la matière, dans la droite ligne du principe de gouvernance partagée avec les maires des 39 communes, inscrit également dans son Projet de territoire « Vision 2030 ».

**Par modification de ses statuts en date du 31 juillet 2023, m2A a donc désormais la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE).**

**Ainsi, conformément à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article L.353-5 du Code de l'Energie, m2A coordonne la mise en œuvre opérationnelle du déploiement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables :**

- **sur les espaces publics,**
- **sur les espaces privés et bornes accessibles au public.**

Cette offre nécessite en effet une véritable coordination entre les maîtres d'ouvrages publics et privés, dans le respect des politiques locales de mobilité et dans le souci d'adaptation aux besoins locaux.

**Pour y parvenir, m2A a adopté un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques, composé :**

- d'un état des lieux de la mobilité électrique et de l'utilisation des infrastructures de recharge ouvertes au public existantes (espaces publics et privés accessibles au public),
- d'une évaluation de l'évolution des besoins en infrastructures de recharge ouvertes au public à moyen et long terme (2030),
- d'une évaluation du développement de l'offre de recharge induit par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires (par exemple la loi LOM), et par le déploiement d'infrastructures de recharge ouvertes au public sur l'espace public dans les 39 communes de l'Agglomération.

L'adoption de ce schéma directeur permet en outre à m2A de pouvoir bénéficier d'un taux de réfaction à hauteur de 75% du raccordement au réseau de distribution d'électricité, conformément à l'article 68 de la loi n° 2019-1428 d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

Ce schéma directeur s'inscrit bien entendu dans un maillage plus large, pour faciliter les déplacement inter-collectivités et ainsi maintenir l'attractivité de m2A.

## Un déploiement stratégique des IRVE sur l'espace public des 39 communes de m2A

Ce projet de schéma directeur s'inscrit bien entendu dans un maillage plus large, pour faciliter les déplacements inter-collectivités et ainsi maintenir l'attractivité de m2A, et en complémentarité avec les bornes existantes et les projets d'autres partenaires.

Concernant plus particulièrement son territoire, m2A conduit son projet en partenariat avec ses communes membres, qui restent compétentes pour la gestion de la voirie communale.

**Ainsi, au regard de sa compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) », m2A a lancé en juin 2023 un Appel à Initiatives Privées (AIP) pour permettre l'occupation du domaine public par un partenaire privé qui sera chargé de financer, d'installer et d'exploiter les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'intégralité du territoire de l'Agglomération.**

L'Appel à Initiatives Privées (AIP) permet aux collectivités de faire appel à un opérateur privé, qui investit directement à leur place et est plus rapide dans la mise en œuvre opérationnelle.

**En effet, dans le cadre d'un Appel à Initiatives Privées, tous les investissements sont pris en charge par l'opérateur, en contrepartie de l'exclusivité des bornes pendant 15 ans sur l'espace public.**

**Cela ne coûte donc rien à m2A, ni aux communes. Ces dernières, au contraire, percevront une redevance, versée par l'opérateur privé, en contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public ;** redevance basée sur :

- une part fixe par emplacement, dont le prix est fixé par l'opérateur (avec une différenciation entre un stationnement payant et un non payant),
- une part variable, qui correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires du service de recharge installé sur la commune.

Dans le cadre du déploiement des IRVE sur le territoire de l'Agglomération, une convention cadre a été signée entre m2A et l'opérateur sélectionné, ce dernier s'engageant ensuite à conclure des conventions d'occupation du domaine public avec chacune des 39 communes membres volontaires. Ces conventions ont vocation notamment à définir les emplacements exacts des bornes, les conditions et délais d'installation, ainsi que les modalités de versement des redevances.

**La Convention cadre signée par m2A et l'opérateur, ainsi que les conventions d'occupation du domaine public établies par l'opérateur avec chaque commune, sont conclues à compter de leur notification et jusqu'au 31 décembre 2038.**

**Parmi les conditions requises pour le choix de l'opérateur, m2A a souhaité que l'accès au réseau de bornes de recharges électriques soit inclus dans le Compte Mobilité m2A.**

En effet, le Compte Mobilité, service innovant proposé par Mulhouse Alsace Agglomération et ses partenaires « Mobilité », permet d'accéder via une seule application à tous les services de mobilité du territoire (bus, trams, vélos en libre-service et à la location, voitures en libre-service, stationnement...).



« m2A est un territoire hautement attractif et doit le demeurer tout en veillant aux enjeux majeurs de notre époque. Il convient en effet de veiller à la qualité de l'air et de notre environnement, pour la santé et le bien-être de tous, tout en continuant de faciliter les déplacements quotidiens privés comme professionnels, que ce soit sur le territoire ou en interconnexion avec les intercommunalités voisines. A ce titre, m2A a toujours été dans l'innovation avec le Compte Mobilité m2A. Elle l'est aujourd'hui dans sa vision stratégique du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, qu'elle a construit sur la base d'un partenariat public/privé, tel qu'inscrit dans son #ADN Business, et dans le respect d'une gouvernance partagée avec ses communes membres, telle qu'elle figure dans son Projet de territoire « Vision 2030 ». Avec ce nouveau réseau IRVE, m2A se mobilise pour son avenir ! ».

**Fabian Jordan**  
**Président de Mulhouse Alsace Agglomération**





# IZIVIA ET CRÉDIT MUTUEL IMPACT S'UNISSENT COMME OPERATEUR UNIQUE DE LA STRATÉGIE « IRVE » DE m2A

En répondant sous la forme d'un groupement à l'Appel à Initiatives Privées de m2A, IZIVIA et le Crédit Mutuel Impact se sont unis pour répondre aux objectifs stratégiques de l'Agglomération sur l'ensemble de son territoire, avec 338 points de recharge pour véhicules électriques à déployer en 2024-2025, et ainsi l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

## Un projet commun pour renforcer l'offre de charge ouverte au public

La mobilité électrique connaît un essor sans précédent en France, avec plus d'1,8 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation.

Les besoins de capitaux pour accompagner cette mutation des usages sont considérables et le marché de l'électrique connaît une croissance forte : les voitures électriques et hybrides rechargeables représentent 20% des ventes de voitures neuves en France sur le premier semestre 2023. Plus de 130 000 bornes de recharge ouvertes au public sont disponibles en France métropolitaine à fin mai de cette année. Le développement et la densification du réseau deviennent un enjeu clé pour l'essor de la filière.

Afin de répondre à cette demande croissante en solutions de recharge et à l'Appel à Initiatives Privées de m2A, IZIVIA, filiale à 100% du groupe EDF dédiée à la mobilité électrique, et Crédit Mutuel Impact, via son fonds d'investissement Siloé Infrastructures dédié à la transition énergétique, se sont unis pour financer et déployer un réseau ambitieux de points de recharge de 22kW à 150kW.

## 338 points de charge à installer ou reprendre sur 2 ans pour un service accessible à tous

Avec m2A, la société de projet constituée par IZIVIA et Crédit Mutuel Impact rencontre chacune des 39 communes pour proposer des lieux d'implantation des bornes en fonction des besoins des habitants de m2A et des visiteurs. Les communes ont ainsi pu discuter de l'opportunité de ces propositions, pour un maillage cohérent et adapté au territoire, tant en puissance qu'en nombre de points de charge.

**Il a ainsi été identifié la nécessité d'installer 328 nouveaux points de charges et d'en reprendre 10, ce qui représente 169 bornes (deux points de charge par borne), dont a minima 1 borne par commune, avec :**

- **un déploiement des IRVE prévu sur 2 ans,**
- **un service progressivement ouvert aux utilisateurs à compter de l'été 2024, et pleinement déployé d'ici fin 2025,**
- **des bornes de charge rapide équipées d'un terminal pour paiement par carte bancaire sans contact,**
- **un interfaçage avec le Compte Mobilité de m2A pour favoriser l'intermodalité et permettre l'accès au service de recharge directement depuis l'application.**

Les tarifs de charge proposés seront fonction de la puissance des bornes, avec un tarif avantageux pour les abonnés. Rouler en électrique est beaucoup plus avantageux qu'en véhicule thermique. Un tarif de « nuit » sera en outre disponible pour permettre aux usagers de laisser leur véhicule charger toute la nuit et les inciter à se charger aux heures où le réseau électrique est le moins sollicité.

« IZIVIA est fière d'investir avec Crédit Mutuel Impact dans ce nouveau réseau qui vient développer l'offre de recharge ouverte au public. Nous sommes très heureux que Mulhouse Alsace Agglomération nous ait choisi pour ce projet ambitieux qui permettra d'apporter un service de qualité et adapté aux besoins des électromobilistes ».

**Christelle Vives**  
**Directrice générale d'IZIVIA**

« Ce partenariat vise à engager les territoires dans la transition énergétique en finançant les nouvelles infrastructures nécessaires au développement de la mobilité électrique. Nous nous félicitons de ce partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération, territoire historique et important pour le Crédit Mutuel ».

**Daniel Baal**  
**Président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

« Résolument engagé dans l'électrification de la mobilité, soit le passage des énergies fossiles à une énergie très largement décarbonée, Crédit Mutuel Impact, en partenariat avec IZIVIA, investit dans les IRVE publiques et privées pour répondre au nécessaire besoin d'équipements de la France ».

**Sabine Schimel**  
**Directrice Générale de Crédit Mutuel Impact**

### **À propos d'IZIVIA :**

IZIVIA, filiale 100 % du Groupe EDF et acteur majeur de la mobilité électrique en France, propose des solutions de recharge pour véhicules électriques à destination des collectivités et des entreprises. À ce titre, IZIVIA apporte son expertise à ses clients via une gamme d'offres complète : fourniture et installation de bornes de recharge, supervision et maintenance des infrastructures et offres de services. IZIVIA investit également au côté de partenaires dans le déploiement de réseaux de stations de charge en domaine public ou privé. IZIVIA, en tant qu'opérateur de mobilité pour tous, propose un Pass et une application mobile qui permettent de se recharger sur plus de 300 000 points de charge en France et en Europe.

[www.izivia.com](http://www.izivia.com)



### À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

Bancassureur de premier plan en France, avec plus de 77 000 collaborateurs au service de plus de 31 millions de clients, première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 300 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK en Allemagne, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque de Luxembourg, la Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations sur [creditmutuelalliancefederale.fr](https://creditmutuelalliancefederale.fr)

### À propos de Crédit Mutuel Impact :

Crédit Mutuel Impact est une société de gestion au sein du pôle gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur trois lignes d'activité principales : les infrastructures, le capital-investissement et les solutions liées à la nature.

La société de gestion a pour objectif d'avoir un impact environnemental et sociétal en investissant sur le long terme dans des actifs et projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables au bénéfice des territoires.

Crédit Mutuel Impact gère le fonds Siloé Infrastructures et le fonds à impact de Révolution Environnementale et Solidaire, abondé par le dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a vocation à amplifier la transformation des modèles de production et à intervenir dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins financiers sont très importants.

[www.creditmutuelimpact.eu](https://www.creditmutuelimpact.eu)

Ce projet porté par le groupement bénéficie plus spécifiquement du soutien d'intervenants à l'opération :

- pour IZIVIA : Franz André, Franck Zeisser et Lucas Malacarne,
- pour Crédit Mutuel Impact : Benoit Herrmann et Raphaël Schlessler,
- au titre de Conseils : Sylvie Perrin, de De Gaulle Fleurance & Associés, et Romeo Meyer, de Blunomy,
- au titre des partenaires : Clemessy et l'Université de Haute-Alsace (UHA).

# MULHOUSE ET CHALAMPÉ ACCUEILLENENT LES PREMIERS POINTS DE CHARGE DES 338 PRÉVUS SUR m2A

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) inaugure le vendredi 05 juillet 2024, en présence de l'opérateur et de ses partenaires communaux, les trois premières bornes installées sur le territoire, à savoir deux à Mulhouse et une à Chalampé.

## Un déploiement massif sur le ban communal de Mulhouse



Ville-centre de m2A, Mulhouse est une ville urbaine et en transition vers des mobilités douces, qui ne disposait cependant depuis 2018 que de trois infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), soit six points de charge sur son espace public. Les autres bornes de son territoire sont installées dans des zones privées ou des parkings en ouvrage.

Dans le cadre de l'Appel à Initiatives Privées remporté par le groupement IZIVIA - Crédit Mutuel Impact, la Ville de Mulhouse a reconnu l'intérêt de la démarche, le coût de déploiement étant nul pour elle, puisque c'est l'opérateur qui :

- porte l'ensemble des coûts d'investissement pour l'installation des bornes,
- porte l'ensemble des coûts de fonctionnement,
- et verse une redevance d'occupation du domaine public.

En contrepartie, la commune garantit l'exclusivité des installations sur la voirie publique à l'opérateur pour une durée de 15 ans. L'opérateur se rémunère à travers la perception des recettes du service de recharge aux usagers, sur la base d'une tarification qu'il fixe librement.

**Sur les 338 points de charge prévus dans le réseau IRVE de m2A, 140 points de charge seront déployés sur le territoire mulhousien, à raison de 41 stations. Le projet prévoit la fin de ce déploiement pour fin 2025, ainsi que la reprise de l'exploitation des bornes actuelles.**

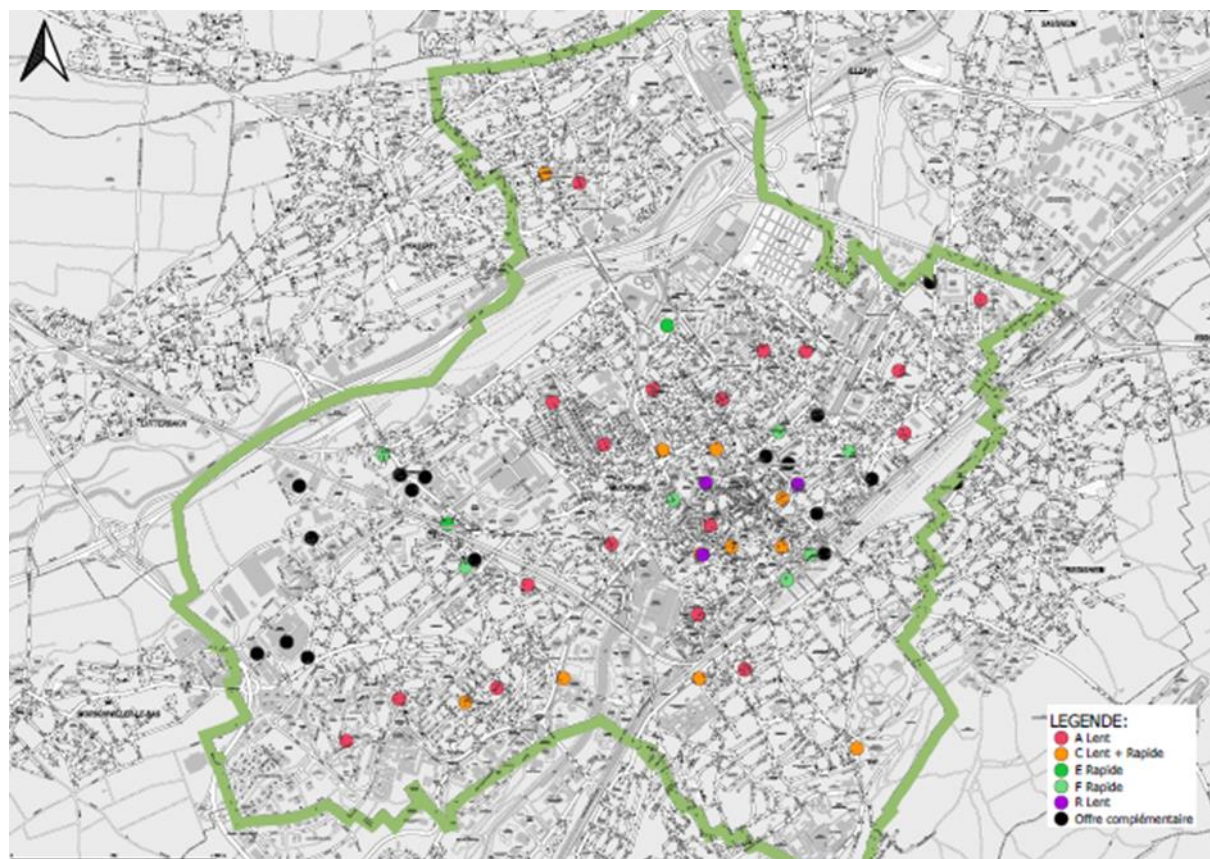
**Parmi ces 140 points de charge, sont prévues :**

- **18 premières stations**, composées chacune de 2 bornes de **recharge en courant alternatif 22 kW** permettant une recharge normale et plutôt destinées aux résidents (soit : 18 stations x 2 bornes x 2 points de charge = **72 points de charge**),
- **puis 11 stations (44 points de charge) de type intermédiaire** : ces bornes alliant courant alternatif et courant continu permettent une recharge accélérée et sont destinées aux zones mixtes et d'attractivités, où la rotation des véhicules est plus élevée (résidentielles, commerciales, touristiques...),
- **et 9 stations (18 points de charge) de charge ultra-rapide** : elles permettent une recharge ultra-rapide (100 ou 150 kW). Elles ont vocation à être installées dans les zones de passage (gares, stations de taxi, centres d'intérêt...).

Le choix par typologie s'est fait en considération du diagnostic et de la rapidité d'installation. En moyenne, il faut compter trois mois pour une borne de charge normale, 5 mois pour une borne de charge intermédiaire, et entre 6 et 18 mois pour une borne de charge ultra-rapide.

Les quatre premières stations de charge normale installées sur Mulhouse se trouvent : rue du Puits, rue du Château Zu-Rhein, rue de Verdun et rue de Bretagne. Les autres seront déployées progressivement jusqu'en 2025.

**Les 41 stations avec 140 points de charge (PDC) pour véhicules électriques seront à terme réparties sur le territoire mulhousien selon la cartographie prévisionnelle suivante\* :**



\* Des modifications d'emplacements sont susceptibles de survenir selon les résultats des études en cours.

| TYPE | PDC | ADRESSE                                              |
|------|-----|------------------------------------------------------|
| R    | 2   | Parking Salvator                                     |
| R    | 2   | Parking rue des Trois Rois                           |
| R    | 2   | Parking CCI                                          |
| A    | 4   | 6 rue François Spoerry                               |
| C    | 4   | 12A rue Wilson                                       |
| C    | 4   | 28 Boulevard du Président Roosevelt<br>(parking Arc) |
| C    | 4   | 25 Passage Central                                   |
| C    | 4   | 12 rue de la Sinne                                   |
| E    | 2   | 12 rue Jacques Preiss (parking Trois rois)           |
| A    | 4   | 18 rue de Lucelle (parking Lucelle Augustin)         |
| C    | 4   | rue du Printemps                                     |
| F    | 2   | rue du 17 novembre (proche gare)                     |

|   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| F | 2 | 28 avenue du Général Leclerc        |
| F | 2 | Buffon (proche parking Porte Haute) |
| F | 2 | 26 Robert Schuman                   |
| A | 4 | 11 rue Léon Blum                    |
| A | 4 | 4 rue du Pigeon                     |
| A | 4 | 49 rue du Château Zu-Rhein          |
| A | 4 | 63 rue du lieutenant Jean de Loisy  |
| A | 4 | 59 allée Gluck                      |
| A | 4 | 10 rue Eugène Delacroix             |
| A | 4 | 30 passage Chaptal                  |
| A | 4 | 1 rue Voltaire                      |
| A | 4 | 55 Boulevard de la Marne            |
| A | 4 | 7 rue des Bons ménages              |
| A | 4 | 87 rue de Verdun                    |
| A | 4 | 48 rue du Puits                     |
| A | 4 | 26 rue de Bretagne                  |
| A | 4 | 100 rue d'Illzach                   |
| A | 4 | 16a rue Jules Michelet              |
| C | 4 | 51 Boulevard Charles Stoessel       |
| C | 4 | 81 avenue d'Altkirch                |
| F | 2 | 11 rue de Moosch (Thann)            |
| C | 4 | Rue de la pépinière                 |
| C | 4 | 6 rue Fénelon                       |
| C | 4 | Parking du rattachement             |
| F | 2 | 42 rue de Belfort                   |
| F | 2 | 7 rue Pierre et Marie Curie         |
| A | 4 | 8 rue de Gunsbach                   |
| F | 2 | 1 rue de l'Epée                     |
| E | 2 | 8 rue Antoine Herzog                |

« A Mulhouse, nous poursuivons notre ambition pour se déplacer plus facilement et plus écologiquement. L'accueil des premiers points de charge pour véhicules électriques renforce notre volonté d'avoir une ville plus apaisée et où la qualité de vie est préservée et améliorée ».

**Michèle Lutz**  
Maire de Mulhouse

## Deux bornes idéalement situées à Chalampé

La commune de Chalampé, en bordure du Rhin, a convenu avec l'opérateur d'installer une première nouvelle borne au 6 avenue Pierre Emile Lucas, car le lieu est reconnu tant par les citoyens usagers de véhicules électriques que par les agents de la municipalité qui circulent à bord de véhicules propres également. Cet emplacement remplace une borne communale installée en 2018, proposée alors en accès libre par la commune de Chalampé pour promouvoir le développement de la voiture électrique.



Son emplacement en proximité de la salle des Chênes, avec son espace extérieur dédié aux mobilités douces, équipé d'une station de réparation pour cycles, en fait un endroit stratégique, tant pour les habitants que pour les visiteurs et transfrontaliers.

La borne inaugurée à Chalampé est de type intermédiaire, proposant ainsi deux points de recharge alliant courant alternatif et courant continu, et permettant une recharge plus rapide.



Une deuxième borne à recharge ultra rapide sera installée prochainement au 2 avenue de la Gare, emplacement idéalement situé entre frontière allemande et commerce.

« La mobilité durable, véritable levier d'action pour l'environnement et le bien-être de tous, est un enjeu pour lequel Chalampé se mobilise depuis plusieurs années. Nous sommes donc ravis d'adapter l'offre sur notre territoire, pour bénéficier au plus grand nombre ».

**Hugues Hartmann**  
**Maire de Chalampé**

## Les prochains déploiements programmés

En 2024, 280 points de charge sur les 338 prévus devraient être programmés en lien avec les communes, soit plus de 80% du projet. Le déploiement à 100% sera finalisé en 2025.

Les prochains travaux d'installation d'IRVE, programmés entre juillet et septembre 2024, concernent les communes de : Mulhouse, Lutterbach, Habsheim, Rixheim, Riedisheim et Kingersheim.

# LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR m2A

L'offre proposée par le groupement IZIVIA et Crédit Mutuel Impact repose sur une connaissance des usages privilégiés par les usagers sur un territoire et sur une grille tarifaire mise en place par ses soins.

## Des temps de charge adaptés aux usages

La diversité des bornes de recharge permet des temps de charge variant en moyenne d'une quinzaine de minutes à 3 heures en fonction de la puissance de la borne et du type de véhicule.

En moyenne, sur une borne 22kW, l'utilisateur récupérera une autonomie de l'ordre de 150 km en 1 heure. Il lui suffira de 15 minutes sur une borne ultra-rapide pour obtenir la même autonomie.

## Des tarifs fixés par la société commune entre IZIVIA et Crédit Mutuel Impact

La recharge sur les bornes sera payante. Il sera possible pour les usagers de souscrire un abonnement. Les tarifs sont établis en fonction de la puissance de la borne.

### Offre IZIVIA / Crédit Mutuel Offre tarifaire

| Borne / puissance                                                                            | Formule                                                                                                                    | Tarif non-abonné               | Tarif abonné  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| <b>Bornes 22 kW AC</b><br>Environ 40 km d'autonomie récupérée en 1 heure                     | <b>Prix de l'abonnement</b>                                                                                                |                                | 10 €/mois     |
|           |  <b>Tarif jour</b><br>(Entre 8h et 20h) | <b>Prix du kWh chargé</b>      | 0,36 € / kWh  |
|                                                                                              |                                                                                                                            | Supplément post-charge         | 3,00 € / h    |
|                                                                                              |  <b>Tarif nuit</b><br>(Entre 20h et 8h) | <b>Forfait incluant 20 kWh</b> | 5 € / nuit    |
|                                                                                              |                                                                                                                            | Prix du kWh supplémentaire     | 0,30 € / kWh  |
| <b>Bornes 22 kW AC / 24 kW DC</b><br>Environ 130 km d'autonomie récupérée en 1 heure         |                                         | <b>Prix du kWh chargé</b>      | 0,40 € / kWh  |
|           |  <b>Tarif jour</b><br>(Entre 8h et 20h) | Supplément post-charge         | 4,00 € / h    |
|                                                                                              |  <b>Tarif nuit</b><br>(Entre 20h et 8h) | <b>Forfait incluant 20 kWh</b> | 5 € / nuit    |
|                                                                                              |                                                                                                                            | Prix du kWh supplémentaire     | 0,30 € / kWh  |
|                                                                                              |                                                                                                                            |                                | 0,25 € / kWh  |
| <b>Bornes 100 kW &amp; 150 kW</b><br>Entre 250 et 300 km d'autonomie récupérée en 30 minutes |                                         | <b>Prix du kWh chargé</b>      | 0,55 € / kWh  |
|           |  <b>Tarif jour et nuit</b>              | Supplément post-charge         | 2,00 € / 5 mn |
|                                                                                              |                                         |                                | 1,66 € / 5 mn |

Un supplément post-charge incitera les usagers à quitter la place une fois la charge terminée afin de permettre une rotation. Tout véhicule stationné sur les places sans être en charge sera par ailleurs verbalisable pour stationnement gênant. Un tarif de nuit est également proposé pour les usagers des bornes 22 AC et 22/24 AC/DC.